

Lettre à celles et ceux qui veulent bien essayer de comprendre la résistance du collectif d'habitants d'Antras, leur refus d'abandonner la gestion, par la commune, de l'eau à la Communauté des Communes Couserans Pyrénées (CCCP)

Les habitants d'Antras se sont, de tous temps, investis pour faire en sorte que l'eau arrive dans les maisons et les autres lieux où cela est nécessaire. Une station de retraitement des eaux usées a été aménagée il y a 12 ans. La commune d'Antras était l'une des premières dans le Castillonnais à mettre en place ce type d'installations. Les travaux ont été effectués principalement par les habitants, bénévolement.

Le-président de la CCCP, M.Vigneau, et M. Boussion, vice-président en charge du Service des Eaux, veulent imposer de prendre au compte de la CCCP, tout ce qui est l'œuvre des habitants d'Antras.

Nous pensons que les lois derrière lesquelles ils se protègent, en particulier la loi Notre qui ouvre la possibilité aux Communauté des Communes de récupérer, pour l'ensemble des communes de leur territoire, la compétence sur l'eau et l'assainissement, sont non seulement tout à fait injustes, mais aussi inadaptées. Elles ne tiennent pas compte des particularités de certaines communes, par exemple en territoire de montagne, qui veulent se donner les moyens de gérer l'eau, convaincues des nombreux avantages de cette gestion locale et participative: un service plus efficace, de part la proximité et la connaissance, indispensable, du terrain et de ses contraintes (saisonniers, météorologiques...), un délai et un coût d'intervention bien moindre, un bilan carbone bien plus faible, une meilleure responsabilisation individuelle, dans la gestion collective par les habitants eux-mêmes, de cette ressource précieuse et limitée qu'est l'eau ; pour un coût final de l'eau bien moins élevé. La commission des lois du Sénat va d'ailleurs dans ce sens, dans son récent projet de loi dit « engagement et proximité », en introduisant la notion de transfert de compétences « à la carte », permettant que certaines communes puissent garder ou se voir restituer une compétence donnée, et proposant même de supprimer purement et simplement le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes.

La CCCP a proposé, en décembre 2017, aux communes en régies, c'est à dire indépendantes, la signature d'une Convention les liant à la Communauté de Communes, prévoyant la réalisation des tâches d'entretien et de gestion du service d'eau par la Commune, la CCCP se gardant tout pouvoir décisionnel, tant sur les choix techniques (comme le traitement chimique de l'eau, ...) que sur les tarifs pratiqués, et percevant le montant des factures des habitants. Cette convention prévoyait en outre que la CCCP se réserve le droit de déléguer ultérieurement ce service d'eau à tout prestataire de son choix (donc, pourquoi pas, sa revente à un grand groupe privé, comme Véolia). Le Conseil Municipal d'Antras, soutenu par les habitants (un sondage-pétition réalisé par la municipalité a obtenu près de 90 % de soutien), a refusé la signature de cette convention, sous ces conditions.

Le maire d'Antras a fait plusieurs courriers pour inviter des représentants de la CCCP à venir discuter avec les habitants d'Antras. Le président n'a pas daigné même répondre à cette demande. Il a seulement, en retour, exigé du maire qu'il lui remette les clés des installations. Les habitants

d'Antras ont réagit : le 13 juin dernier, une trentaine de personnes brandissant des pancartes ont barré la route aux employés du service des eaux missionnés, à qui ils ont pris le temps d'expliquer leur opposition (cf. article de « la Dépêche » en date du 14 juin 2019).

En juillet, le sous-préfet a proposé une réunion des deux parties, en vue d'une conciliation. Étaient convié, d'une part, les conseillers municipaux d'Antras et les employés communaux, renvoyant une nouvelle fois, la non-reconnaissance des particularités de la commune. Car à Antras, pas d'employés, les travaux sont assurés par des bénévoles, sous la direction et la responsabilité des élus. A été négocié, sur place au début de cette rencontre, que deux habitants bénévoles puissent y participer. D'autre part, la CCCP était représentée par son président, M. Vigneau, et son vice-président en charge du Service de l'eau, M. BouSSION. Les habitants sont venus soutenir leurs élus, à la porte de la sous-préfecture (cf. article de la Dépêche du 27 juillet 2019).

Les habitants d'Antras ont ressenti, au cours de cette réunion, un profond mépris de la part des deux présidents de la CCCP. M. Vigneau y a affirmé avoir toujours été ouvert à la discussion, tout en exprimant son refus catégorique de traiter avec des habitants, se réservant de ne s'adresser qu'aux élus. Dans une attitude particulièrement irrespectueuse de ses interlocuteurs, et signalant son manque d'intérêt pour l'échange en cours, il a à plusieurs reprises privilégié « ses affaires courantes » sur son téléphone portable. M. BouSSION, quant à lui, s'y est dit scandalisé du fait que les habitants d'Antras aient agressé les ouvriers venus chercher les clés (ce qui est tout à fait faux).

A l'issue de cet « échange » et sur sollicitation du sous-préfet, le maire d'Antras a accepté de rediscuter avec la CCCP les termes d'une éventuelle convention, à partir de nouvelles propositions de la municipalité, au courant de l'automne. Il a également exprimé son refus de remettre les clés au service de eaux de la CCCP mais a accepté d'ouvrir et refermer les installations à leur demande (à ce jour, aucun procès verbal de mise à disposition des installations, indispensable à cette remise des clés, n'a été validé par le Conseil Municipal d'Antras).

Quelques semaines plus tard, une lettre de la CCCP, signée de M. Vigneau, donne ordre au maire d'Antras de remettre les clés « comme il s'y est engagé lors de la rencontre à la sous-préfecture », à une date et heure fixée !

Une nouvelle fois, les habitants d'Antras se sont mobilisés et se sont rassemblés dans la cour de la mairie pour en empêcher l'accès. Peu avant l'heure prévue, un message laissé sur le répondeur de la mairie annonçait l'annulation du rendez-vous pour cause d'empêchement. Aucun nouveau rendez-vous de remplacement n'a été proposé.

Par contre, en réponse au courrier du maire d'Antras dénonçant la « déformation » de ses engagements devant le sous-préfet, le Service des Eaux du Couserans (CCCP) a exigé sa présence sur le terrain, le jeudi 26 septembre dernier, pour le repérage GPS et le relevé des compteurs d'eau de chacune des habitations de la Commune. Au mépris, bien évidemment, du porte-à-faux dans lequel cette exigence le plaçait vis à vis de la population de la Commune, toujours vivement opposée à ce qu'elle vit comme un « passage en force » de la CCCP.

Ainsi, à ce jour, le Service des Eaux de la Communauté des Communes dispose, non des clés des installations d'eau d'Antras, encore en possession de la Commune, mais des données nécessaires à la constitution d'un fichier « clients », potentiellement monnayable, et à la facturation des consommations d'eau. Ce qui démontre à nos yeux, que contrairement à ce que la CCCP a régulièrement affirmé comme son « souci d'assurer un service d'eau de qualité », elle privilégie une gestion purement « économique », c'est à dire à vocation de rentabilité financière, de sa

compétence nouvellement acquise. Dans ce même sens, il est important de rappeler que le Service des Eaux de la Communauté des Communes a fait le choix d'augmenter les tarifs de l'eau dans les communes qui avaient vu leur consommation baisser, ce, afin de compenser le manque à gagner. Cette mesure pénalise au lieu d'encourager ceux qui ont un usage sobre de cette ressource précieuse.

D'autre part, les accusations d'agression, les demandes au maire d'assurer la sécurité des agents du service de l'eau de la CCCP, en l'absence d'une quelconque menace réelle, toutes ces fausses allégations et autres « fake news » dont les habitants d'Antras font l'objet, dans les courriers de la Communauté des Communes comme aux Conseils Communautaires, donne l'image d'une démocratie qui n'en est plus une, mais se réduit à un jeu de communication et d'influence.

Les habitants de la commune d'Antras tiennent à réaffirmer ici qu'ils n'acceptent toujours pas de remettre les ouvrages et la gestion de l'eau à la CCCP, sans aucune garantie qu'elle ne soit en fin de compte déléguée à une entreprise privée à but lucratif. Dans ce climat de fausses allégations et de mépris affiché par les dirigeants de la CCCP, les conditions ne sont pas réunies pour que soit envisagée la négociation des termes d'une convention liant la Commune et la CCCP. Une négociation comme une convention ne pouvant se soutenir que d'un rapport de confiance, de dialogue respectueux et de bonne foi, aujourd'hui absent.

Les habitants d'Antras revendiquent leur légitimité, malgré l'illégalité dans laquelle ils sont contraints dans leur lutte pour la préservation de l'eau en tant que bien commun.

L'EAU POUR LA VIE, PAS POUR LES PROFITS.